



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020/123

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS SECOURS POPULAIRE
DES GRAVES**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020_123-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 28 septembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 28 septembre 2020

**Le 6 octobre de l'année deux mille
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	E	M. GAZEAU	POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme Mme SABY, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/123

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS SECOURS POPULAIRE DES GRAVES

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020_123-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment les articles 3-2-3 « Action sociale d'intérêt communautaire » et 3-2-4 « Maison de services au public »,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n°2017/109 du 26/09/2017 relative à la création de la Maison de Services Au Public de la CCM,

Vu les délibérations n°2017/148 du 12/12/2017 et n°2018/143 du 18/12/2018 portant respectivement lancement du projet en faveur de la capacité alimentaire et adoption de la feuille de route associée,

Vu la délibération n°2020/042 du 12 juin 2020 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2020,

Vu le courrier du 20 juillet 2020 de M. le Maire de Martillac, informant de son souhait de récupérer le bâtiment occupé par le secours populaire dans les meilleurs délais, et le souhait de la Communauté de Communes de trouver une solution à cette association dont l'action est reconnue sur l'ensemble du canton,

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarités et Petite Enfance du 15 septembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé sur son territoire une politique de solidarités à destination des publics rencontrant des difficultés importantes d'accès aux droits ou à l'information et de maintien en emploi.

Cette politique volontariste et inclusive a pour ambition :

- de renforcer l'accessibilité des services aux publics, pour chaque habitant et en tous points du territoire de Montesquieu,
- de garantir l'accès de chaque habitant à une alimentation saine et durable,
- de promouvoir la participation des personnes en situation de précarité à la construction de réponses adaptées à leurs besoins.

Elle se matérialise notamment par la création en 2018 d'une Maison des Services Au Public et par la mise en mouvement d'un projet stratégique dit « projet alimentaire territorial ».

Elle met l'accent sur le développement de partenariats avec les différents acteurs institutionnels et associatifs mobilisables tout autant dans le champ de l'insertion que dans le domaine de la production et de la distribution alimentaire.

Le Secours Populaire des Graves est une association reconnue d'utilité publique, ayant pour objet d'aider les familles en difficultés, notamment par la distribution alimentaire hebdomadaire, la gestion d'une boutique solidaire et la proposition d'ateliers ciblés. Bien implantée sur le territoire de la CCM et affiliée à un réseau national, l'association accueille de manière inconditionnelle les personnes en difficultés, en préservant leur anonymat, et facilite leur parcours en les orientant vers des dispositifs ou acteurs susceptibles de répondre à leurs difficultés. L'association est indépendante et reste maître de ses décisions.

Forts de ces orientations convergentes, la CCM et le Secours Populaire des Graves entendent conjuguer leurs efforts pour rendre encore plus efficaces leurs interventions sur le territoire de Montesquieu et dynamiser les parcours des demandeurs d'emploi de longue durée, des allocataires de minimas sociaux, des jeunes NEET et plus globalement des personnes en situation de précarité.

Ce partenariat doit permettre à la CCM de mieux capter les publics ne se présentant pas spontanément sur les sites d'accueil institutionnel et, au Secours Populaire des Graves, de bénéficier d'un appui de proximité pour répondre aux demandes d'aide et d'accompagnement des habitants.



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020_123-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020/123

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS SECOURS POPULAIRE
DES GRAVES**

Pour soutenir cette action, la CCM apporte son concours financier à l'association à hauteur de 5 000 € pour une année d'expérimentation.

Cette convention de partenariat est annexée à la convention-cadre constitutive de la Maison de Services Au Public de la CCM (Espace France Service en projet), datée du 15/12/2017 et est intégrée au panel d'actions lié au projet alimentaire territorial déployé par l'intercommunalité. Elle est également jointe à la présente délibération.

***Le Conseil Communautaire à 42 voix pour,
1 abstention (Mme VIGUIER) :***

- Valide la signature de la convention d'objectifs avec l'association « Secours Populaire des Graves » et les actions qui y sont inscrites,
- Valide le soutien financier de la CCM à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros),
- Prévoit son inscription au budget de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents au versement de la contribution financière.

Fait à Martillac, le 6 octobre 2020



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Document signé électroniquement